



HAL
open science

Les enjeux liés à la fermeture de captages : apports de la comparaison pour la recherche et pour l'action

Nadia Dupont, Emmanuelle Hellier, Elisabeth Guillou

► To cite this version:

Nadia Dupont, Emmanuelle Hellier, Elisabeth Guillou. Les enjeux liés à la fermeture de captages : apports de la comparaison pour la recherche et pour l'action. Concilier la gestion de l'eau et des territoires, Johanet, 2017. halshs-01491426

HAL Id: halshs-01491426

<https://shs.hal.science/halshs-01491426>

Submitted on 16 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Version de travail antérieure à l'édition – sans la figure 2

Les enjeux liés à la fermeture de captages : apports de la comparaison pour la recherche et pour l'action

Nadia Dupont, *Maître de Conférences Géographie, Université Rennes 2, UMR ESO CNRS 6590*

Emmanuelle Hellier, *Professeure Aménagement de l'espace, Université Rennes 2, UMR ESO CNRS 6590*

Elisabeth Michel-Guillou, *Maître de Conférences Psychologie sociale et environnementale, Université de Bretagne Occidentale, EA CRPCC 1285*

Le projet O-Durab visait à éclairer les stratégies et les représentations des gestionnaires et usagers en lien avec la qualité de l'eau potable en France. Pour ce faire, il s'est appuyé sur une grille de lecture analytique applicable à toutes les configurations d'acteurs et d'espaces, mais il « a mené l'enquête » spécifiquement dans trois terrains bretons, érigés en cas d'étude. Les communes étudiées sont concernées par des fermetures de captage pour non-conformité aux normes nitrates, soit en prise d'eau superficielle (contentieux européen de 2009), soit en nappe souterraine (impossibilité de protéger le captage). La comparaison est intervenue prioritairement à deux niveaux : d'une part, entre les trois sites de captage relevant de trois instances gestionnaires publiques - ce qui suppose de réfléchir aux fondements de leur comparabilité -, d'autre part entre les réponses des usagers et des gestionnaires sur l'évaluation de la qualité de la ressource.

A partir d'un retour réflexif sur cette recherche, ce chapitre propose de s'interroger sur la notion même de comparaison et sur l'intérêt de la pratiquer. A ce stade, nous retiendrons qu'une comparaison consiste à rechercher des ressemblances ou différences entre deux objets qui peuvent être de nature différente, et aboutit à une mise en perspective de ces cas voire à une montée en généralité. Pour nous, la prudence est nécessaire dans la mesure où toute comparaison est relative, autrement dit, l'objet comparé dépend de ce à quoi l'individu le compare et de qui fait la comparaison.

Notre parti pris a été d'orienter la réflexion sur les apports de la pratique de la comparaison, en termes disciplinaire, en termes de résultats mais aussi de méthode (reformulation des catégories d'analyse en particulier). Le plan s'organise en trois parties : la première présente les fondements disciplinaires et méthodologiques de la comparaison, la deuxième introduit le travail sur les matériaux et la troisième porte sur les apports de la comparaison, en particulier en termes de généralisation.

1. La démarche comparative : fondement disciplinaire et coproduction

1.1. Une appréciation différenciée selon les disciplines

La psychologie sociale et/ou environnementale s'intéresse à l'étude de la pensée sociale et du comportement humain où la pensée sociale renvoie aux idéologies, croyances, représentations sociales, valeurs, attitude, etc. et où le comportement renvoie aux pratiques, aux actes. Plus précisément, la psychologie environnementale centre son intérêt à la fois sur les effets des conditions environnementales, sur le comportement et sur la manière dont l'individu perçoit et agit sur l'environnement (Moser et Uzzell, 2003). Plus largement, c'est l'étude des interrelations ou des transactions entre les individus et leur environnement (Canter et Craik, 1981 ; Stokols, 1978) où l'environnement est considéré dans ses dimensions sociales et culturelles mais également physiques

et temporelles. « D'un point de vue général, si la psychologie sociale cherche à comprendre et expliquer les comportements et connaissances des individus (au sens large des termes) dans le cadre des interactions sociales, la psychologie environnementale s'intéresse à ces mêmes comportements et connaissances en tenant compte du contexte environnemental, incluant les dimensions sociales et physiques de ce dernier » (Weiss, Michel-Guillou et Navarro-Carrascal, 2014).

La psychologie sociale explique les phénomènes en intégrant des comparaisons sociales. Les comportements, ou modes de pensée d'un individu, peuvent par exemple être expliqués en comparaison à d'autres individus issus du même groupe d'appartenance (comparaisons intragroupes) ou en comparaison à des individus appartenant à des groupes différents (comparaisons intergroupes). La représentation qu'un individu aura d'un objet dépendra des groupes auxquels il appartient mais également des groupes dont il se différencie (Doise, 1990). A titre d'exemple, la représentation de l'eau par les agriculteurs est déterminée par le fait d'être agriculteur mais également par la manière dont les agriculteurs eux-mêmes envisagent leurs relations avec les autres groupes (ex. les écologistes) en rapport à cet objet. C'est pourquoi en psychologie, la signification de l'objet est toujours relative : elle dépend de ce à quoi l'objet est comparé et de qui établit la comparaison. La psychologie environnementale, en plus de la comparaison sociale, intègre la comparaison spatiale (comparaison de sites, de lieux délimités). En ce sens, elle centre son intérêt à la fois sur les effets des conditions environnementales (les caractéristiques physiques et/ou « objectives » des lieux) sur le comportement et sur la manière dont l'individu perçoit et agit sur l'environnement (Moser et Uzzell, 2003). Les bases de comparaison ne concernent donc plus seulement différents groupes mais également différents lieux, différentes périodes de temps, différentes cultures, etc. Tenant compte de la dimension spatiale, la psychologie environnementale rejoint alors les intérêts de la géographie.

En géographie, dont l'objet essentiel est d'explicitier l'organisation de l'espace par les sociétés et les pratiques qui en résultent » (Bailly et Béguin, 1995), procéder par comparaison apparaît fondamental pour la discipline. Dans les approches de géographie sociale, les sociétés interviennent dans l'organisation des espaces par le biais des actions individuelles et collectives, mais aussi par l'intervention des institutions : « la géographie sociale ne peut être qu'une géographie de l'action et des acteurs », ce qui est présenté comme logique pour « toute géographie se voulant utile et prédictive » (Dodier, Rouyer et Séchet 2007). Dans cette optique, le rapport à l'environnement est pensé comme une construction sociale notamment fondée sur les représentations, variant selon les époques et selon les groupes sociaux considérés (Aspe et Point, 1999). En outre, les approches géographiques s'attachent fondamentalement à inscrire les phénomènes sociaux dans l'espace, en tenant compte des effets des changements d'échelle d'observation.

Dès lors, la comparaison permet autant de rechercher des régularités dans cette organisation spatiale que de mettre en valeur des spécificités selon les territoires et les sociétés considérées. Dans la démarche de géographie « classique », à l'issue d'une phase de description et/ou de monographie, sont présentés les facteurs explicatifs de l'organisation des espaces, puis le géographe dégage une typologie à partir de critères explicités en amont. La typologie repose sur un regroupement de cas en fonction de critères communs, elle ne consiste pas en un exercice de comparaison, mais peut en constituer les prémices.

En géographie, comme dans d'autres disciplines de sciences humaines et sociales, le choix de « terrains d'études » sélectionnés comme des études de cas est une pratique très fréquente, en particulier dans l'approche inductive. Le choix de terrains d'études est même consubstantiel à l'approche inductive qui documente des cas « concrets », des observations directes pour produire des monographies, puis éventuellement monter en généralité. A l'inverse, on peut avoir besoin

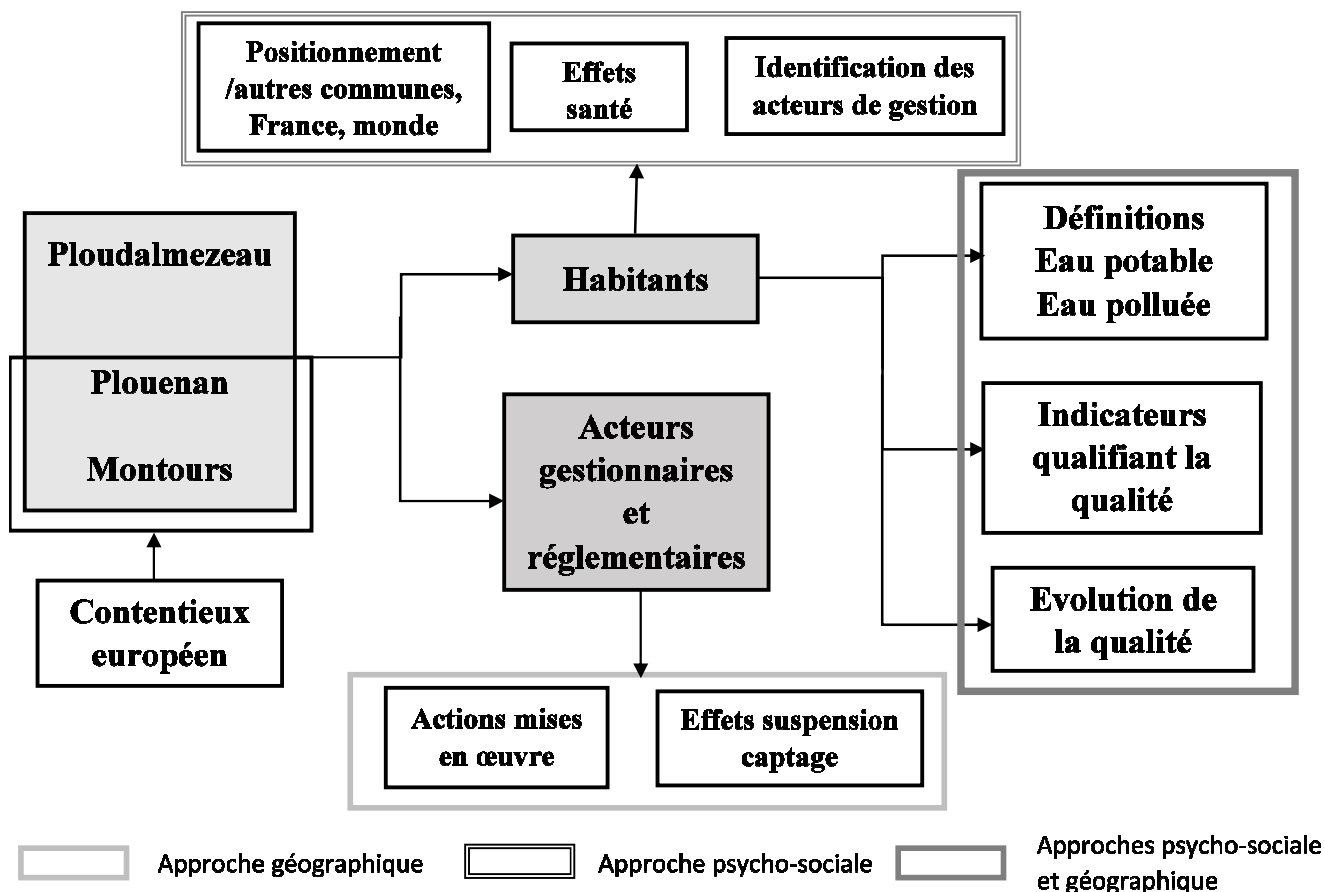
d'études de cas localisées pour appuyer une démonstration générale, une théorie posée *a priori* sur les « lois d'organisation de l'espace » - ce en quoi consiste la démarche déductive. Entre les deux démarches, la voie hypothético-déductive consiste à effectuer des allers-retours entre les règles générales posées *a priori* et les enseignements tirés du terrain. C'est dans ce type de raisonnement intellectuel et de processus méthodologique que se place la démarche suivie dans le projet O-Durab.

1.2. Mise en place d'un cadre méthodologique commun d'analyse

Dans le programme O-Durab, la comparaison a permis un aller/retour entre les hypothèses posées et les résultats obtenus sur les différents terrains tant dans les investigations en psychologie comme en géographie (cf. figure 1). L'enquête, menée entre juin 2011 et août 2013, a concerné deux types de publics, d'une part les habitants, d'autre part les acteurs gestionnaires et réglementaires. Les premiers ont été interrogés dans le cadre d'une approche qualitative (entretiens) puis quantitative (questionnaire) ; les deuxièmes ont été interrogés uniquement par entretien semi-directif. Dans le cadre de ces enquêtes, une base commune de questionnements a été constituée autour, par exemple des notions de qualités et de normes, et des thématiques spécifiques à chaque population ont été abordées.

La comparaison vise à enrichir la compréhension d'une question en développant des objets particuliers d'observation et d'analyse.

Figure 1 : Démarches d'enquêtes effectuées sur les trois terrains d'études en fonction des approches disciplinaires et thématiques abordées (Dupont, Hellier et Michel-Guillou, 2015)



2. Le matériau de la comparaison : trois terrains d'étude et une population enquêtée diverse

Comme l'indiquent Fournier et Sabot (2001), quand l'objectif est la mise en place d'une grille de lecture commune, des points d'accroche, des aspects communs doivent concerner les objets spatiaux choisis « pour qu'émergent des résultats de recherche directement produits par la comparaison ». L'aspect commun qui a orienté notre regard de chercheur est ainsi l'événement de la fermeture de captages. Ce phénomène passe inaperçu aux yeux de l'utilisateur dans la mesure où il a de l'eau en continu de qualité stable à domicile. *A contrario*, du point de vue du système sociotechnique, la fermeture d'un captage introduit une rupture dans l'usage d'une ressource et dans la gestion d'infrastructures coûteuses. Il est considéré dans notre étude comme le critère de lecture des mutations territoriales et des représentations locales de l'eau.

2.1. Deux points communs : un enjeu réglementaire de fermeture de captage et une question la qualité de l'eau destinée à l'AEP.

La région bretonne est un laboratoire privilégié pour étudier les convergences ou divergences des politiques de l'eau menées à l'échelle locale. L'eau disponible est essentiellement superficielle, les choix économiques opérés (développement d'une agriculture intensive à forte production animale) ont altéré cette ressource en eau et ses potentiels pour la production d'eau potable. Ainsi,

l'ensemble des eaux superficielles ont subi un accroissement des pollutions notamment d'origine agricole ; les taux de nitrates se sont accrus à partir des années 1970 et ont atteint leur paroxysme dans les années 1990 dépassant pour certains cours d'eau 80-90 mg/l. La présence croissante de pesticides a suivi à partir de la fin des années 1980 pour atteindre également des niveaux records dans les années 1990-2000. Aujourd'hui, selon les secteurs géographiques, soit la situation de ces pollutions diffuses se stabilise, soit une amorce d'amélioration s'observe.

Les trois terrains d'étude choisis sont touchés par une fermeture de captage et une reconfiguration de leur réseau d'approvisionnement en eau potable (cf. tableau 1 – figure 2 dans la version éditée). Le déroulement des procédures et le contexte de fermetures de ces trois sites sont différents : Il s'agit de captages en déclin progressif et de sites en contentieux. Sur ces trois sites l'enjeu est le même : distribuer une eau répondant aux critères de qualité des eaux brutes. Pour les trois sites, ce sont les dépassements par rapport aux normes européennes des concentrations de nitrates dans les eaux brutes (50mg/l pour les eaux superficielles et 100 mg/l pour les eaux souterraines) qui ont déclenché des procédures de suspension des captages. Sur le site de Ploudalmézeau, la fermeture des captages locaux s'est opérée progressivement dans les années 1980 face à l'incapacité de protéger les prises d'eau. Dans les deux autres sites, la fermeture s'est opérée en 2010 sous une contrainte exogène, l'injonction de la Commission européenne de suspendre la production, relayée par l'Etat français par un arrêté de 2009 (Commune de Plouénan : captage sur l'Horn ; commune de Montours : captage des Echelles). Si l'état général des eaux brutes est le même (forte concentration en nitrates d'origine essentiellement agricole), les contextes locaux de gestion de la ressource et les choix opérés à la suite des fermetures de captage diffèrent.

PLOUDALMEZEAU (Finistère)	PLOUENAN / BASSIN DE L'HORN (Finistère)	MONTOURS (Ille-et-Vilaine)
Modes de gestion		
<u>Gestionnaire public :</u> <i>Syndicat mixte du Bas-Léon</i> <u>Délégataire production</u> <i>Lyonnaise des eaux</i>	<u>Gestionnaire public :</u> <i>Syndicat mixte de l'Horn</i> <u>Délégataire production :</u> <i>Lyonnaise des eaux</i>	<u>Gestionnaire public :</u> <i>Syndicat d'AEP du Coglais</i> Autres syndicats (spécifiques à l'Ille-et-Vilaine) : - <i>Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon compétence sur interconnexion (SMPBC).</i> - <i>Syndicat mixte de gestion interdépartemental (SMG35)</i> <u>Délégataire production et distribution :</u> <i>Véolia</i>
Conséquences de la suspension (gestion de la ressource)		
Ploudalmézeau entièrement importatrice.	Nouvelle prise d'eau : Sur le Coatoulzac'h affluent de la Penzé Impact possible pour la ressource du bassin de la Penzé également utilisé par le syndicat local	Deux autres prises d'eau subsistent

<u>Achats d'eau :</u> Syndicat mixte du Bas Léon (usine de Kernilis)	<u>Achat d'eau</u> - SIVOM Morlaix) - Syndicat de Landivisiau	<u>Achat d'eau :</u> -Ville de Fougères -syndicat d'Antrain. Interconnexions effectuées par le SMPBC
---	---	---

Tableau 1 : Modes de gestion de l'eau et conséquences de la suspension de captage sur le réseau de distribution de l'eau potable sur les trois terrains

Ces points communs et ces différences entre les trois sites permettent de mettre en place une démarche comparative et notamment d'identifier le rôle des contextes locaux de gestion de la ressource sur les choix opérés et sur la réception de ces décisions de fermetures par les acteurs locaux.

2.2. La population enquêtée : des usagers aux gestionnaires

Dans le recherche O-Durab, nous avons mené des enquêtes auprès de deux « grandes » populations : les gestionnaires de l'eau et les usagers de l'eau (du robinet). Nous avons considéré les usagers comme des « acteurs » de l'eau dans la mesure où leurs pratiques influencent sa qualité et quantité (ex. : assainissement, quantités d'eau consommées, type d'eau consommée, etc.). Parmi les usagers, nous avons principalement retenu les agriculteurs et les ménages. Les ménages ont été interrogés afin de connaître et comprendre les pratiques de consommation. Dans le cadre de l'enquête, une attention particulière a été portée à la population des agriculteurs présents sur les trois sites pour permettre de prendre en compte cette catégorie d'usagers dans la démarche d'analyse. En effet, des études antérieures menées sur la représentation de l'eau, et comparant notamment ces deux populations (agriculteurs et non-agriculteurs), ont mis en évidence des distinctions dans la manière d'évaluer la qualité de la ressource au sein des ménages (Michel-Guillou, 2011). L'enquête quantitative par questionnaire a concerné 124 personnes, dont 16 agriculteurs, tandis qu'ont été réalisés 26 entretiens auprès d'élus locaux (Présidents de syndicats d'eau potable), techniciens de syndicats d'eau potable, animateurs de SAGE, collectivités territoriales, services de l'Etat et représentants associatifs. En outre, au-delà de la représentation de l'eau, il s'agissait plus précisément de comparer les opinions des interviewés concernant des notions liées à cette ressource, et notamment la notion de « norme » et celle de « qualité ». Dans ce cas, il s'agissait de repérer et de comparer les normes utilisées par les usagers pour juger d'une bonne ou mauvaise qualité de l'eau. La population des usagers a également été différenciée en fonction des communes d'appartenance (les trois communes des terrains d'étude) pour identifier le rôle ou non des contextes locaux et l'appréciation par les usagers de ce contexte.

3. Les apports de l'approche comparative

3.1. Un semi consensus autour de l'appréciation de la qualité de l'eau

Dans les deux démarches d'enquête (auprès des acteurs de gestion et auprès des usagers de l'eau) nous avons posé des questions autour des définitions d'une « eau de qualité » et d'une « eau potable ». L'analyse des réponses a fait ressortir un premier consensus autour de la notion de la

qualité de l'eau. Tout d'abord, les réponses apportées montrent qu'une majorité d'acteurs (gestionnaires, habitants) associe la qualité de l'eau à un critère de conformité aux normes de potabilité (être aux normes, être limite...), que les paramètres précis soient cités ou non. Le consensus autour de la norme de l'OMS (50 mg/l de nitrates) comme critère de qualité est un des résultats de cette comparaison. Cette reconnaissance de la norme en tant qu'indicateur d'une qualité de la ressource n'empêche pas un questionnement quant à la légitimité du seuil fixé. Les gestionnaires de l'eau potable discutent notamment de l'aspect « couperet » du seuil et interrogent sa légitimité scientifique, tout particulièrement celui de la concentration en nitrates dans les eaux brutes superficielles. Il en va de même pour les agriculteurs. Par ailleurs, un lien entre une eau « de qualité »¹ et une eau « potable » est visible chez tous les acteurs et induit l'identification de critères de qualification de cette eau correspondant à des critères de potabilité. Les paramètres mis en avant sont essentiellement liés à l'aspect et à l'odeur : l'eau de qualité est une eau « sans goût », « sans odeur », qui est claire et qui ne contient pas de résidus. Ces paramètres sont à la fois mis en avant par les techniciens des services d'eau, les élus des syndicats de distribution, par les gestionnaires privés et par les habitants. Des aspects plus symboliques interfèrent avec ces approches réglementaires de la qualité : la notion de « pureté » de l'eau est en particulier évoquée. Le terme d'« eau claire » est plusieurs fois utilisé, la référence à des éléments naturels (source, rivière, montagne) est repérée ; et finalement la qualité de l'eau va aussi renvoyer à des considérations sanitaires : l'eau de qualité est une eau « sans danger pour l'homme ».

Le consensus qui ressort dans cette comparaison des réponses peut être attribué au thème de l'étude : la distribution de l'eau potable induisant pour les enquêtés un lien évident entre les termes de qualité de l'eau et les termes de potabilité de l'eau. Ainsi, les réponses faisant plutôt référence à des notions de qualité des milieux proviennent d'acteurs extérieurs au monde de la distribution des eaux. Il n'empêche que l'acceptation des normes et la référence à des critères communs (olfactifs et visuels), quel que soit le statut dans cette gestion de l'eau, montrent une représentation commune d'une qualité de l'eau, liée à un usage de l'eau potable qui concerne tous les individus.

Le fait qu'un des captages du réseau de distribution ait fait l'objet d'un contentieux n'influence pas la manière dont les usagers perçoivent la qualité de leur eau. Par contre, pour une part non négligeable de ces usagers, la région Bretagne apparaît associée à l'image d'une région aux eaux polluées (comparativement aux enquêtes menées en Aquitaine)². En premier lieu, plus d'un tiers des répondants bretons émet des réserves quant à l'idée d'existence d'une eau de qualité en Bretagne : « *l'eau de qualité, il n'y en a pas* » ; « *dans des régions comme la Bretagne, on ne peut plus en trouver* ». Les problèmes de qualité renvoient aux nitrates, et l'évocation des nitrates elle-même renvoie à la Bretagne pour les non bretons : « *Je pense "Bretagne". Les problèmes de nitrates qu'ils ont eu ou qu'ils ont encore avec leurs élevages intensifs* », comme pour les bretons : « *parce qu'ici en Bretagne c'est sûr qu'il y aura plus de nitrates que dans certaines régions qui peut-être ont moins d'agriculture* ». Ce contexte sensiblement dégradé de l'eau en Bretagne est également perceptible dans les entretiens effectués auprès des gestionnaires bretons, de manière plus implicite que chez les usagers. Il est souvent pris comme cas d'étude pour des thèses en sociologie et en sciences politiques (Bourblanc et Brives, 2009). Enfin, de manière très explicite, les associations environnementalistes mobilisées dans des contentieux vis-à-vis de l'Etat (Eaux et Rivières de Bretagne en particulier)

¹ La notion d'eau « de qualité » renvoie à une qualification positive (bonne qualité).

² Suite à l'analyse des données recueillies par questionnaires auprès des habitants, 30 personnes ont été interrogées par entretiens semi-directifs pour aider à l'interprétation des résultats obtenus précédemment : 15 personnes en Bretagne, 15 personnes hors Bretagne (région Aquitaine). Quatre thèmes étaient abordés : les nitrates/pesticides et leur comparaison, la comparaison eau de qualité/eau potable, le circuit de l'eau et les usages de l'eau du robinet.

insistent dans la médiatisation de leur discours sur le caractère récurrent et aggravé de la pollution des eaux bretonnes³. Cette médiatisation est perceptible et davantage par les usagers bretons que hors Bretagne « *Pour moi c'est très lié à la couverture médiatique* » (un usager breton évoquant les nitrates).

Par ailleurs, une forme de comparaison entre les différents sites d'études est effectuée par les enquêtés eux-mêmes. Tout d'abord, dans le cadre de l'enquête usagers, les répondants devaient positionner l'état de la qualité de l'eau vis-à-vis des communes voisines et territoires plus lointains. Les réponses indiquent une tendance à estimer les eaux de leur commune de meilleure qualité que celle des communes voisines. Inversement, les gestionnaires ont utilisé la comparaison dans les entretiens pour faire valoir leur difficulté à résorber la pollution contrairement à d'autres bassins « plus chanceux ».

L'état actuel de la qualité de l'eau est replacé dans un continuum d'évolution de cette ressource, la population d'usagers est partagée entre ceux qui estiment que la qualité de l'eau s'est améliorée et ceux qui ont une vision plutôt négative et qui évoquent les dégradations perpétuelles. Les acteurs gestionnaires et réglementaires de l'eau montrent une perception plus convergente de l'évolution : la qualité de la ressource ne se dégrade plus, voire pour certains s'améliore, mais le diagnostic des acteurs reste ici très prudent.

3.2. Le potentiel de généralisation, la nécessité de croiser avec d'autres travaux

L'approche comparative de ces cas d'étude permet de dégager des enseignements à l'échelle des cas considérés. Les difficultés d'action vis-à-vis de la reconquête de la qualité des eaux évoquées dans les entretiens avec les gestionnaires font apparaître quelques constantes, parfois justifiées par le contexte local : inertie de la ressource et temporalités propres de l'évolution des milieux, décalage temporel entre la réglementation, la mise en œuvre des mesures et son effectivité sur la qualité de l'eau, les contradictions entre politiques sectorielles (urbanisme, agriculture...) et les stratégies déployées pour l'amélioration des ressources. L'approche comparative peut-elle être significative et représentative d'une région, voire d'un territoire plus vaste encore - et ainsi s'avérer instructive pour l'action publique ?

Il s'agit donc de se demander s'il est possible de déduire de l'analyse d'une répétition de cas des enseignements pour l'ensemble des cas, même ceux qui n'ont pas été examinés ? Plusieurs philosophes des sciences (Popper, Hume) estiment que l'on ne peut pas généraliser les résultats à partir des seuls cas étudiés, même nombreux, à moins de postuler un principe supérieur « d'uniformité ». On peut considérer au contraire que la généralisation est possible à partir d'études de cas, dans la mesure où la diversité de statuts et de configuration d'acteurs est avérée, et où les lieux étudiés sont en interrelation via des processus globalisés (application de la réglementation, processus d'interconnexion, délégation de service public à des entreprises multinationales etc). Procéder à la comparaison pose la question des seuils minimaux garantissant la pertinence de la généralisation. Il resterait aussi à aborder la valeur du contre-exemple en cas d'apparente uniformité.

Dans ce projet, les études de cas ont été choisies dans une seule région française, la Bretagne, dont le contexte spécifique par rapport à d'autres régions françaises amène à être prudent vis-à-vis de la

³ Action en justice pour manquement de l'Etat dans la politique de préservation de la qualité des eaux en 2012. Campagnes d'affichages sur les algues vertes dans le métro parisien en 2013.

généralisation des résultats au-delà de cette région. La comparaison, à petite échelle, menée auprès d'habitants aquitains tend à le démontrer. Il existe en particulier une crispation particulière autour des injonctions réglementaires et des responsabilités du secteur agricole dans la dégradation de la qualité des eaux brutes en Bretagne. La région a fait également l'objet de politiques de reconquête de ces eaux ce qui lui a donné un statut de laboratoire des politiques publiques de l'eau depuis les années 1990⁴. Aujourd'hui cette spécificité se traduit par la demande de la Région Bretagne adressée à l'Etat pour exercer à titre expérimental la coordination de la politique de l'eau.

Néanmoins, lorsqu'on recoupe des résultats convergents sur les trois cas d'études (résultats issus de l'enquête menée auprès des gestionnaires) avec d'autres résultats de recherche publiés, des généralisations sont possibles concernant certaines conclusions.

D'abord, la recherche d'une sécurisation de l'alimentation en eau par des choix techniques d'interconnexion s'observe dans d'autres lieux, par exemple dans le Tarn-et-Garonne pour la commune de Saint-Nicolas-de-la Grave.). Face à l'impossibilité d'exploiter une ressource dont les teneurs en nitrates dépassent les normes, les acteurs réglementaires (services de l'Etat), financeurs (Agence de l'Eau, Conseil général) et économiques (délégataire)s'accordent sur une alternative de nature technique l'interconnexion à un captage de bonne qualité ; la solution souhaitée par les élus locaux, à savoir la reconquête des captages existants, est trop coûteuse car elle ne bénéficie pas d'aides publiques ; elle est aussi trop complexe, car elle nécessite la mise en place de périmètres de protection et une modernisation technique. Ainsi, alors que le conseil municipal se rallie à la solution de l'interconnexion en 2005, les chercheurs estiment que c'est un « système d'incertitudes » qui convainc l'ensemble des acteurs de la pertinence d'une solution palliative technique ; par ce biais, les acteurs locaux sont incités à intégrer la dégradation de la qualité de la ressource comme un « risque ordinaire » (Becerra et Roussary 2008). Dans le même ordre d'idées, la formation de regroupements institutionnels d'échelle départementale structure de plus en plus la réponse aux tensions locales, tandis qu'il est difficile d'identifier « dans les faits » la priorisation accordée à la protection de la ressource (Rapport de Miquel, 2003, cité par Barbier, 2011).

Ensuite, le poids des normes réglementaires dans les stratégies locales semble réunir les gestionnaires autour d'un objectif commun et prioritaire. En effet, les normes de potabilité, considérées comme garantes de la santé et de la sécurité publiques, s'avèrent être l'objectif et l'horizon de gestion, et non un ensemble de valeurs de référence pouvant guider une gestion multiforme (protection, prévention, remédiation). Cette focalisation sur le respect des normes s'observe dans d'autres contextes de gestion de l'eau, comme en Bourgogne. Dans le cadre d'enquêtes par entretiens menées dans l'agglomération dijonnaise auprès de techniciens, d'élus et de délégataires de services , il apparaît que les représentations de la gestion de l'eau comme assemblage de techniques traverse les discours de tous les types d'interlocuteurs : la mobilisation d'« outils » et de « mesures » est invoquée pour respecter des « normes et des « critère », « façon de quantifier la qualité ». Pour nuancer, il faut mentionner qu'on y retrouve aussi l'expression d'un souhait de réduire les interventions techniques (traitement et tuyaux) au profit d'une représentation plus « patrimoniale » de la ressource en eau (De Fornel, 2014).

Enfin, les interlocuteurs gestionnaires de services d'eau ont très fréquemment replacé la gestion de la ressource dans une échelle temporelle plus large et fait apparaître que les décisions de fermeture interviennent alors même que beaucoup de moyens financiers ont été investis et que les premiers progrès se faisaient sentir. Cette considération pour le long terme et pour la trajectoire vécue a été

⁴ Programmes Bretagne Eau Pure et GP 5 dans le cadre des contrats de plan Etat-Région

déjà repérée dans d'autres travaux de recherche portant notamment sur l'appréciation des efforts faits pour la prévention des risques d'inondation (Dupont et al, 2012).

Conclusion

Dans le cadre de ces recherches, le choix de plusieurs terrains d'études et de plusieurs groupes d'individus interrogés (usagers, gestionnaires, élus) a permis de mettre en place des démarches comparatives à plusieurs niveaux. Celles-ci ont classiquement montré des points de convergences entre les entités spatiales étudiées et/ou les groupes d'individus, notamment une convergence dans la représentation de la ressource en eau et de l'exigence de sa qualité, convergence qui peut être inhérente au contexte régional. Elles ont également pointé des écarts entre les discours notamment dans la qualification du contexte local et de ces spécificités et dans l'identification des difficultés d'action face à une ressource dégradée. Ce positionnement différent des acteurs, pouvant s'expliquer par des enjeux différents envers la ressource, invite à prendre du recul par rapport à une gestion de l'eau très normalisée à l'échelle européenne et française.

Les démarches comparatives, notamment entre plusieurs sites d'études mais aussi entre plusieurs groupes d'usagers de la ressource, peuvent permettre aux acteurs de gestion de catégoriser les actions possibles et leur efficacité, d'identifier les échelles pertinentes et de mettre en perspective leurs actions par rapport à des spécificités locales dans un contexte de réglementation nationale et européenne. Le travail pluridisciplinaire (géographie et psycho-environnementale) a conduit à une modification des catégories d'analyse : par exemple, la demande de qualification dans le cadre des entretiens des termes « d'eau potable », « eau de qualité » et « eau polluée » a fait apparaître les références juridiques et la notion de conformité sanitaire, alors que nous pensions voir plus nettement évoquées les références environnementales. L'éclairage par la qualification de la qualité de l'eau a aidé à la compréhension des discours des différents acteurs et de leur positionnement dans une certaine logique de gestion, finalement très normative et portant peu sur l'innovation.

Bibliographie

- Aspe C., Point P., 1999, *L'eau en représentations. Gestion des milieux aquatiques et représentations sociales*, Cemagref-Quae, coLL GIP Hydrosytèmes, 100 p.
- Bailly A., Beguin H., 1995, *Introduction à la géographie humaine*, 5^e édition, Masson géographie.
- Barbier R. (2011), La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable : un tour d'horizon des enjeux et des leviers d'action, in Guérin-Schneider Laetitia & Bouleau Gabrielle (éds), *Des tuyaux et des hommes. Les réseaux d'eau en France*, Quae éditions, p.123-133.
- Becerra, S., Roussary, A. (2008), Gérer la vulnérabilité de l'eau potable : une action publique désengagée ?, *Nature Sciences Sociétés*, 16, 220-231.
- Bourblanc M. et Brives H., 2009, La construction du caractère « diffus » des pollutions agricoles, *Etudes rurales* 2009/1, n°183, p.161-176.
- Canter, D.V., Craik, K.H. (1981). Environmental psychology. *Journal of Environmental Psychology*, 1, 1-11.

De Fornel D. (2014), *Impact du changement climatique sur la ressource en eau : estimer les vulnérabilités socio-économiques à l'échelle des territoires*, Mémoire de Master Acterra, Dijon Agrosup, 19/09/2014, 89p. + annexes.

Dodier R., Rouyer A., Séchet R. (dir.), 2007, *Territoires en action et dans l'action*, PUR, 336 p.

Doise, W. (1990). Les représentations sociales. In R. Ghiglione, C. Bonnet, & J-F. Richard (Eds.), *Traité de psychologie cognitive. Cognition, représentation, communication* (Vol. 3, pp. 111-174). Paris: Dunod.

Dupont N. (dir), 2012, *Quand les cours d'eau débordent... Les inondations dans le bassin de la Vilaine du XVIII^e à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes. 267 p.

Festinger, L. (1954). A theory of social comparison processes. *Human Relations*, 7, 117-140.

Fournier J.-M. et Sabot E., 2001, Comparer : une démarche stimulante et risquée, *ESO Travaux & Documents*, n°16, octobre 2001, p.59-63.

Michel-Guillou, E. (2011). La construction sociale de la ressource en eau. *Pratiques Psychologiques*, 17, 219-236.

Moser, G., Uzzell, D. (2003). Environmental psychology. In T. Millon et M.J. Lerner (Eds.), *Comprehensive Handbook of Psychology* (pp. 1-26). New York: Wiley & Sons.

Stokols, D. (1978). Environmental psychology. *Annual Review of Psychology*, 29, 253-295.

Weiss, K., Michel-Guillou, E., Navarro-Carrascal, O. (2014). Psychologie sociale et psychologie environnementale : confrontations et complémentarité. In D. Marchand, S. Depeau, K. Weiss, *L'individu au risque de l'environnement. Regards croisés de la psychologie environnementale* (pp. 87-112). Paris : In Press.